



SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **10 novembre 2025**, à compter de **19 h** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec, et sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Étaient présents :

Yves Bourassa, conseiller # 1
Véronique Lemire, conseillère # 2
Guylaine Racine, conseillère # 3
Dianne Renaud, conseillère # 5

Absence :

Luc Bernèche, conseiller # 6
Siège # 4 - vacant

Lise Dénommmé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

Ouverture de la séance

Madame Lyne Ash, mairesse, constate qu'il y a quorum et ouvre l'assemblée à 19h00.

Mot de bienvenue

Mot de bienvenue de la mairesse

Je tiens d'abord à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du conseil municipal. Votre engagement envers notre communauté est précieux, et je me réjouis de collaborer avec vous dans les mois à venir.

Le poste vacant au sein du conseil devrait être comblé le 14 novembre 2025, à moins qu'une opposition ne soit déposée, auquel cas une élection se tiendra le 14 décembre, jour de scrutin. Un appel a d'ailleurs été lancé au milieu agricole afin de les sensibiliser à l'importance d'avoir une voix active autour de la table du conseil.

Je profite également de l'occasion pour remercier sincèrement l'équipe électorale pour sa disponibilité et son professionnalisme lors des deux dimanches consacrés à l'élection du préfet. Votre implication est essentielle au bon déroulement démocratique de nos institutions.

Plusieurs éléments importants sont à l'agenda des prochaines semaines :

Une rencontre de type lac-à-l'épaule est prévue le 27 novembre,

Le budget municipal, premier grand défi pour les nouveaux élus, dont la date de présentation reste à confirmer,

Et deux formations obligatoires à venir pour l'ensemble des membres du conseil, anciens comme nouveaux.

Je vous remercie de votre présence et de votre engagement. Ensemble, poursuivons notre travail au service des citoyennes et citoyens de Nédélec.

7950-11-25

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé pour la présente séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du **10 novembre 2025** soit adopté avec les modifications apportées.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. MOT DE BIENVENUE

3. L'ORDRE DU JOUR

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. PROCÈS-VERBAUX

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025

5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2025

6. TRÉSORERIE

6.1 Compte à payer pour la période du 1er au 31 octobre 2025

6.2 Présentation des comparatifs des états financiers au 30 septembre 2025

6.2.1 Présentation des comparatifs des états fin. Comptes investissements au 30 septembre 2025

6.2.2 Adoption des comparatifs des états financiers au 30 septembre 2025

7. DÉPÔT DE RAPPORTS

7.1 Rapport de la mairesse

7.2 Rapport des travaux publics

7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement

7.4 Rapport de la DG

7.4.1 Suivi – Centre Communautaire

7.4.2 Suivi - L'AGA du Comité de Valorisation et développement de Nédélec

7.4.3 Suivi – Accueil du projet " Mini-Golf "

7.4.4 Suivi - Installation des bornes électriques

7.5 Rapport des Élus

8. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

8.1 Dépôt - Programmation - Vercion 1 de la TECQ 2024-2028 avec corrections

8.2 Dépôt de la TECQ 2024-2028 - Version 1 avec les réalisés 2025

8.3 Résolution - Indexation de la couverture d'assurance sur certains bâtiments municipaux

8.4 Suivi - Grève Poste Canada

8.5 Soumission Services informatiques Logitem Inc - Nouveau portable Lenovo

8.6 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal - 2026

8.7 Avis de motion - Règlement No 277

8.8 Dépôt de projet règlement No 277 Traitement des élus

8.9 Avis de motion – Règlement No 278

8.10 Dépôt de projet du Règlement 278 Taux de taxes foncières, coût des services, location, coût des permis, modalités de paiement et taux d'intérêts 2026

8.11 Formation en hygiène et salubrité alimentaires

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE

9.1 Présentation du budget 2026 – RISIT

9.2 Adoption du budget 2026 - RISIT

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1 Demande pour achat d'un lot Apart/intramunicipal Lot No 2 850 208

10.2 Dépotoir non autorisé sur la rue du Collège

11. EAUX USÉES ET EAU POTABLE

11.1 Suivi - garantis de la 1re pompe à la station de pompage

11.2 Rapport annuel 2024 sur la gestion de l'eau potable approuvé par le MAMH

12. VOIRIE

12.1 Adoption du règlement d'emprunt 2025-01 - décrétant une dépense de 100 000 \$ pour l'achat d'un camion utilitaire neuf pour les travaux publics

12.2 Soumissions - Achat d'un camion utilitaire neuf pour les travaux publics

- 12.3 Prêt pour achat d'un camion utilitaire neuf pour les travaux publics
 12.4 Prêt temporaire auprès de la Caisse Desjardins - Travaux de voiries chemin des Bouleaux
13. LOISIRS ET CULTURE
 13.1 Demande du centre communautaire et la Terrasse intergénérationnelle par la Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec
 13.2 Soumissions – Intercepteur de solide cuisine centre communautaire
 13.3 Survie de l'organisme Skidélec
 13.4 Autorisation dépôt de projet par le CVDN dans le cadre du programme PEP
14. DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ
 14.1 Campagne de financement Besoin d'aide 24/7
 14.2 Emploi Été Canada – Été 2026
 14.3 Semaine des tout-petits 10e Édition
 14.4 Soumissions pour changement des panneaux électriques au garage et au bureau municipal – Demande du Fonds des assurances des municipalités du Québec. (ajouté)
15. AFFAIRES NOUVELLES
 15.1 Suivi des déficiences au Centre communautaire. (ajouté)
16. CORRESPONDENCE
 16.1 Rapport d'activité du service incendie septembre 2025 - RISIT
17. PROCHAINE SÉANCE LE 10 NOVEMBRE 2025
18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Période de questions

Quelques questions sont posées sur l'éclairage extérieur à la terrasse intergénérationnelle.

7951-11-25

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **1er octobre 2025** ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du **1er octobre 2025** tel que présenté.

7952-11-25

5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du **20 octobre 2025** ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal

Il est proposé par Dianne Renaud, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du **20 octobre 2025** tel que présenté.

7953-11-25

6.1 Comptes à payer pour la période du 1er au 31 octobre 2025

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer pour la période du **1er au 31 octobre 2025** :

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée,

annexée au présent procès-verbal ; **(44 824.14 \$ + 444 400.74 \$)** pour un total de **489 224.88 \$**.

Il est aussi ajouté aux comptes à payer une facture pour les travaux du **1er au 31 octobre 2025**, pour un montant de **1 549.86 \$**, pour le projet Centre communautaire, ce montant sera payé avec l'emprunt temporaire prévu à cet effet.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art 961)

Signé à Nédélec, le 10 novembre 2025.

6.2 Comparatifs des états financiers comptes revenus vs dépenses au 30 septembre 2025

Les conseillers prennent connaissance des comparatifs des états financiers – comptes revenus versus comptes dépenses au 30 septembre 2025

IL EST PRIS ACTE que les membres du conseil reconnaissent avoir examiné ces documents lors de la présente séance.

6.2.1 Comparatifs des états financiers comptes investissement au 30 septembre 2025

Les conseillers prennent connaissance des comparatifs des états financiers – comptes revenus investissements versus dépenses investissements au 30 septembre 2025

IL EST PRIS ACTE que les membres du conseil reconnaissent avoir examiné ces documents lors de la présente séance.

7954-11-25

6.2.2 Adoption des comparatif des états financiers au 30 septembre 2025

Il est proposé par Guylaine Racine, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que les comparatifs des états financiers au 30 septembre 2025 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.1 Rapport de la mairesse

22 octobre 2025 : Conseil de la MRC de Témiscamingue

Dernière session de la préfète sortante, Claire Bolduc

Appui à la MRC d'Abitibi-Ouest pour une révision des nouvelles règles du FRR, pour plus de flexibilité et rétablissement du volet innovation régionale

Dénonciation des interventions du CREAT envers des employés de la MRC concernant le projet Onimiki, et un rappel à l'organisme de son rôle de soutien et de conseil auprès des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue

28 octobre 2025 : Rencontre du comité aviseur en tourisme (comité de la MRCT)

7.2 Rapport des travaux publics

En réponse à une question posée concernant l'évolution du dossier de l'écocentre, Shawn Robillard, inspecteur municipal, présente un état de situation sur les démarches entreprises à ce jour. Il fait mention des visites effectuées dans des écocentres déjà en opération, des recherches en cours ainsi que des options envisagées pour la municipalité de Nédélec.

Il informe le conseil que le dossier progresse et qu'une présentation plus détaillée est prévue lors de la séance du lac-à-l'épaule, qui se tiendra le **27 novembre 2025**.

7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport de l'employée de soutien au développement.

7.4 Rapport de la directrice générale

Lise Dénommmé, DG fait un survol des dossiers actifs au sein de la municipalité.

7.4.1 Suivi - Centre Communautaire

Lise Dénommmé, directrice générale, informe les membres du conseil que la liste des déficiences au Centre communautaire progresse lentement et que la communication entre les parties impliquées dans le dossier demeure difficile. Une demande de rencontre Teams a été formulée, mais nous sommes toujours en attente d'une réponse.

7.4.2 Suivi - l'AGA du Comité de Valorisation de développement de Nédélec

Survol de l'Assemblée générale annuelle du comité de valorisation et de développement de Nédélec

Madame Lise Dénommmé, directrice générale, fait un court survol de l'Assemblée générale annuelle du comité de valorisation et de développement de Nédélec, tenue le 22 octobre 2025.

Elle informe le conseil que deux postes étaient en élections lors de cette assemblée. Madame Danielle Desforges et monsieur Pierre Dénommmé ont posé leurs candidatures et ont été élus par acclamation.

Il est également mentionné que, pour le moment, les cinq postes au conseil d'administration du CVDN sont complets.

7.4.3 Suivi - Accueil du Projet Mini-Golf

Information supplémentaire sur la commande de l'accueil du mini-golf

Madame Lise Dénommmé, directrice générale, informe les membres du conseil qu'une erreur s'est glissée lors de la première commande pour l'accueil du cabanon du mini-golf : les murs livrés n'étaient pas conformes à l'utilisation prévue pour cet accueil.

En conséquence, une deuxième commande a dû être passée afin de remplacer la première structure par une installation conforme au code du bâtiment pour l'accueil du mini-golf.

Monsieur Francis Barette, représentant de la compagnie Old Hickory, a accepté de reprendre la première structure non conforme et de l'ajouter à son inventaire. Cette entente permettra à la municipalité de procéder à la construction d'un nouvel accueil répondant aux normes requises.

Il est à noter qu'aucuns frais de surplus n'ont été facturés lors de la deuxième commande et que la municipalité a reçu un crédit au montant de 1 722,51 \$.

7.4.4 Suivi - Installation des bornes électriques

Lise Dénomme, DG, informe les membres du conseil que deux bornes électriques murales sont désormais installées et accessibles à la population. Elles sont situées au 33, rue Principale, sur le côté sud du bureau municipal.

7.5 Rapport des Élus

Il est mentionné qu'aucun rapport n'est à déposer à ce moment-ci.

7955-11-25

8.1 Dépôt - Programmation Version 1 de la TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE ;

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028 ;

La Municipalité s'engage, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE ;

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

QUE :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;

La municipalité de Nédélec approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la

ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

La municipalité de Nédélec travaille s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité de Nédélec s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité de Nédélec atteste par la présente résolution que la programmation de travaux Version no 1 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Il est aussi résolu que Lyne Ash, mairesse ainsi que Lise Dénommé, directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Dépôt - de la TECQ 2024-2028 avec les réalisés

Le point 8.2 est reporté à une séance ultérieure du conseil municipal. Il sera repris à l'ordre du jour dès que les informations nécessaires seront disponibles.

7956-11-25

8.3 Résolution - Indexation de la couverture d'assurance sur certain bâtiment municipal

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de limiter l'augmentation des coûts liés au renouvellement de la police d'assurance municipale ;

CCONSIDÉRANT que la compagnie d'assurance propose une indexation automatique de la valeur assurée pour le nouveau centre communautaire situé au 10 rue Principale, ainsi que le mini bloc sanitaire situé au Parc des aînés au 33-B rue Principale ;

CONSIDÉRANT l'importance de réévaluer annuellement la couverture d'assurance afin d'assurer une protection adéquate ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE décliner, pour l'année d'assurance 2025-2026, l'indexation automatique proposée par la compagnie d'assurance pour le nouveau centre communautaire au 10 rue Principale, ainsi que le mini bloc sanitaire situé au Parc des aînés au 33B rue Principale ;

DE maintenir la valeur assurée actuelle pour ces bâtiments pour l'année d'assurance 2025-2026 ;

DE procéder à une réévaluation annuelle de la couverture d'assurance de ces bâtiments, lors de chaque renouvellement, afin d'assurer une protection adéquate et ajustée à la réalité ;

DE mandater Lise Dénommé, directrice générale pour informer la compagnie d'assurance de cette décision.

NE TOUCHEZ PAS À MON BUREAU DE POSTE - LES COMPRESSIONS DOIVENT CESSER

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé des compressions draconiennes pour notre service postal public, supprimant de bons emplois, mettant fin à la livraison à domicile et au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, et modifiant les normes de livraison du courrier;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a pris cette décision sans consultations publiques sérieuses et de manière unilatérale avant l'examen du mandat de la Société canadienne des postes planifié du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026, ce qui prive de leur voix à ce chapitre les personnes qui seront les plus affectées;

ATTENDU QU'au cours des prochaines années, des milliers d'emplois seront supprimés à l'échelle du service postal et que quatre millions de foyers n'auront plus de livraison à domicile;

ATTENDU QUE la fermeture des bureaux de poste conduira à l'érosion ou à la disparition des services fournis dans de nombreuses collectivités;

ATTENDU QUE ces compressions nuisent spécialement aux personnes âgées ou ayant une incapacité;

ATTENDU QU'il est vital que le gouvernement et que l'examen de mandat tienne compte du point de vue des municipalités sur les enjeux clés comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison quotidienne, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison d'aliments, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, assurant ainsi le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Nédélec écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, afin qu'il prenne les mesures suivantes :

L'arrêt immédiat des compressions de services en les remplaçant par d'autres façons d'augmenter les services et les revenus dans d'autres secteurs d'activité, comme nous l'avons mentionné plus haut;

Le report de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que ses activités ne se seront pas stabilisées;

La tenue de l'examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien de manière transparente, publique et approfondie, et que cet examen comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Nédélec soumette un mémoire ou participe aux audiences afin de donner son point de vue dans le cadre du processus d'examen du mandat de Postes Canada.

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité de se doter d'un nouvel ordinateur portable pour les besoins administratifs ;

CONSIDÉRANT la soumission présentée par Les Services informatiques Logitem Inc. pour l'acquisition d'un portable Lenovo entreprise au montant de

1 304,55 \$, taxes en sus? ;

CONSIDÉRANT que la soumission inclut également des frais de mise en marche estimés à 2,5 heures au taux horaire de 110 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE la municipalité procède à l’achat d’un portable Lenovo entreprise auprès des Services informatiques Logitem Inc., au montant de 1 304,55 \$, taxes en sus ;

QUE la municipalité autorise également le paiement des frais de mise en marche, estimés à 2,5 heures au taux horaire de 110 \$, taxes en sus ;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

7959-11-25

8.6 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipale pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Dianne Renaud, et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le calendrier soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026.

Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débiteront à 19 h

12 janvier 2026	9 février 2026
9 mars 2026	13 avril 2026
11 mai 2026	8 juin 2026
6 juillet 2026 (1er lundi du mois)	10 août 2026
14 septembre 2026	5 octobre (1er lundi du mois)
9 novembre 2026	14 décembre 2026

Séance à tous les 2e lundis du mois à moins que :

Juillet 2026 : la séance est déplacé au 1er lundi du mois soit le 6 juillet 2026, dû aux vacances

Octobre 2026 : le 12 octobre 2026 étant un férié – la séance est devancée le 1er lundi du mois soit le 5 octobre 2026.

8.7 Avis de motion - Règlement 277

Avis de motion est donné par Yves Bourassa, à l’effet qu’à une séance subséquente du conseil, un règlement portant le numéro 277 et intitulé « Règlement sur le Traitement des élus » sera présenté pour adoption.

Le projet de règlement No 277 est déposé lors de la présente séance.

7960-11-25

8.8 Dépôt de projet règlement No 277 - Traitement des élus

Je, soussigné Yves Bourassa, procède au dépôt du projet de règlement No 277 intitulé « Traitement des élus ».

Ce projet de règlement vise à établir les modalités relatives à la rémunération, aux allocations et aux avantages consentis aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le projet de règlement sera soumis à l'étude et à l'adoption lors d'une séance ultérieure du conseil. Une copie du projet est disponible pour consultation au bureau municipal.

Le dépôt du projet de règlement No 277 est ainsi fait conformément à la procédure prévue.

8.9 Avis de motion - Règlement 278

Avis de motion est donné par Dianne Renaud, à l'effet qu'à une séance subséquente du conseil, un règlement portant le numéro 278 et intitulé « Taux de taxes foncières, coût des services, location, coût des permis, modalités de paiement et taux d'intérêts 2026 » sera présenté pour adoption.

7961-11-25

8.10 Dépôt de projet du Règlement 278 Taux de taxes foncières, coût des services, location, coût des permis, modalités de paiement et taux d'intérêts 2026

Je, soussignée Dianne Renaud, procède au dépôt du projet de règlement No 278 intitulé « Taux de taxes foncières, coût des services, location, coût des permis, modalités de paiement et taux d'intérêts 2026 ».

Ce projet de règlement vise à établir les taux applicables pour les taxes foncières, les coûts des différents services municipaux, les frais de location, les coûts des permis, ainsi que les modalités de paiement et les taux d'intérêts pour l'année 2026.

Le dépôt du projet de règlement No 278 est ainsi fait conformément à la procédure prévue. Une copie du projet est disponible pour consultation au bureau municipal.

7962-11-25

8.11 Formation en hygiène et salubrité alimentaires

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer le respect des normes en matière d'hygiène et de salubrité alimentaires au sein des installations municipales ;

CONSIDÉRANT l'offre de formation en hygiène et salubrité alimentaires, au coût de 100 \$;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Lise Dénommé à suivre cette formation ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire et résolu à l'unanimité par les conseillers présent :

QUE la municipalité autorise Lise Dénommé à suivre la formation en hygiène et salubrité alimentaires, au coût de 100 \$ taxes en sus ;

QUE la municipalité s'engage à assumer les frais relatifs à cette formation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.1 Présentation du budget 2026 - RISIT

Les membres du conseil prennent connaissance du budget présenté par la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) pour l'exercice financier 2026.

Le document est déposé officiellement au bureau municipal et demeure accessible pour consultation selon les modalités habituelles.

7963-11-25

9.2 Adoption du budget 2026 - RISIT

CONSIDÉRANT que le budget 2026 de la RISIT a été présenté aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil en ont pris connaissance et en recommandent l'adoption ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Dianne Renaud, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents ;

QUE le conseil municipal adopte le budget 2026 tel que présenté par la RISIT.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la RISIT pour les fins requises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.1 Demande pour achat d'un lot Apart/intra municipal

Le point 10.1 est remis à une séance ultérieure, faute d'informations suffisantes pour poursuivre l'analyse ou la prise de décision.

7964-11-25

10.2 Dépotoir non autorisé sur la rue du Collège

CONSIDÉRANT qu'un dépôt non autorisé de branches, de déchets et autres matériaux ont été constatés à un endroit précis sur le territoire municipal ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de mettre fin à cette pratique et d'assurer la propreté et la sécurité des lieux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents ;

QUE la municipalité procède à l'installation d'une enseigne indiquant clairement l'interdiction, en tout temps, de déposer des branches, des déchets ou tout autre matériau à cet endroit, et précisant que tout contrevenant est passible d'une amende entre 100 \$ à 250 \$ selon la gravité de l'infraction ou des dommages causés ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7965-11-25

11.1 Suivi - Garantit de la 1ere pompe à la station de pompage

PARTAGE DE LA FACTURATION – REMPLACEMENT DE LA POMPE

IL EST D’ABORD MENTIONNÉ que madame Lyne Ash, mairesse, n’a pas participé à la discussion ni au vote concernant ce dossier, en raison d’un conflit d’intérêt découlant d’un lien familial avec l’entrepreneur au cœur du litige, et ce conformément aux dispositions légales applicables.

CONSIDÉRANT la réception d’une facture au montant de 3 299,60 \$ (taxes nettes) pour le remplacement d’une pompe, celle-ci ayant été court-circuitée lors d’une manœuvre effectuée en dehors de l’eau par le maître électricien sur les lieux de l’installation ;

CONSIDÉRANT que la défectuosité de la pompe n’est pas couverte par la garantie, le dommage étant attribuable à un fonctionnement hors de l’eau, contrairement aux recommandations du fabricant ;

CONSIDÉRANT que le moteur défectueux pourra être traité sous garantie, mais que l’extrémité de la pompe doit être remplacée à la charge de la municipalité ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du conseil de partager le coût du remplacement ;

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu **majoritairement** :

QUE la municipalité assume la moitié de la facture pour le remplacement de la pompe, soit 1 649,80 \$ (taxes nettes) ;

QUE l’autre moitié de la facture, soit 1 649,80 \$ (taxes nettes), soit facturée à l’entreprise Pascal Goupil Électrique 2007 Inc., pour la part de responsabilité liée à la manœuvre effectuée en dehors de l’eau lors de l’installation de la pompe;

QUE la municipalité transmette à Pascal Goupil Électrique 2007 Inc. une copie de la présente résolution, accompagnée de la facture ainsi que de tout document pertinent relatif à ce dossier.

7966-11-25

11.2 Rapport annuel 2024 sur la gestion de l’eau potable Stratégie Québécoise approuvé par le MAMH

Adoption du rapport annuel 2024 sur la gestion de l’eau potable

CONSIDÉRANT que la municipalité doit déposer un rapport annuel sur la gestion de l’eau potable conformément à la Stratégie québécoise d’économie d’eau potable, approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) ;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2024 a été préparé et présenté aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil en ont pris connaissance et jugent le rapport conforme aux exigences du MAMH ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l’unanimité par les conseillers présents ;

QUE le conseil municipal adopte le rapport annuel 2024 sur la gestion de l’eau potable, dans le cadre de la Stratégie québécoise d’économie d’eau potable, tel que présenté ;

QUE copie de la présente résolution et du rapport soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) pour les fins requises.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

7967-11-25	12.1 Adoption du règlement d'emprunt 2025-01 - décrétant une dépense de 100 000\$ pour l'achat d'un camion utilitaire neuf pour les travaux publics CONSIDÉRANT que le règlement d’emprunt numéro 2025-01 a été dûment adopté par le conseil municipal lors d’une séance précédente ; CONSIDÉRANT que ledit règlement a été soumis pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) et qu’il a reçu l’approbation requise ; EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents QUE le conseil municipal confirme l’adoption du règlement d’emprunt numéro 2025-01, tel qu’accepté par le MAMH ; QUE Lise Dénommé, directrice générale, soit autorisée à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du règlement ; QUE Lyne Ash, mairesse et/ou Lise Dénommé, directrice générale, soient autorisés à signer tous les documents requis à cet effet. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
7968-11-25	12.2 Soumissions - Achat d'un camion utilitaire neuf pour les travaux publics ATTENDU QUE des appels d’offres sur invitation ont été lancés pour l’acquisition d’un camion ¾ tonne pour les travaux publics; ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues au bureau municipal le 10 novembre 2025 ; ATTENDU QUE l’analyse des offres a été effectuée conformément aux critères établis ; ATTENDU QUE Paquin Automobile a présenté la soumission conforme la plus avantageuse pour un camion Ford F-250 2026 à essence, au coût de 83 090,14 \$ taxes incluses ; EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l’unanimité par les conseillers présents D’ADJUGER le contrat pour l’achat d’un camion ¾ tonne pour les travaux publics à Paquin Automobile, situé à St-Bruno-de-Guigues, pour un montant de 83 090,14 \$ taxes incluses, conformément à sa soumission reçue le 10 novembre 2025 ; D’AUTORISER Lise Dénommé, directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la conclusion de cette entente. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
7969-11-25	12.3 Prêt pour achat d'un camion utilitaire neuf pour les travaux publics CONSIDÉRANT que le règlement d’emprunt numéro 2025-01 a été dûment adopté par le conseil municipal lors d’une séance précédente ; CONSIDÉRANT que ledit règlement a été soumis pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) et qu’il a reçu l’approbation requise ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Dianne Renaud, et résolu à l'unanimité par les conseillés présents :

QUE la municipalité soit autorisée à obtenir un prêt conformément au règlement d'emprunt numéro 2025-01, afin de procéder à l'achat d'un camion.

QUE la Municipalité soit autorisée à contracter ce prêt auprès de l'institution financière offrant le taux d'intérêt le plus avantageux disponible au moment de la conclusion ;

QUE madame Lyne Ash, mairesse, et/ou madame Lise Dénommé, directrice générale, soient autorisées à signer tous les documents requis pour la mise en œuvre de cet emprunt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7970-11-25

**12.4 Prêt temporaire auprès de la Caisse Desjardins - Travaux de voiries
chemin des Bouleaux**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté le règlement d'emprunt numéro 2025-03, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), autorisant un emprunt de 197 444 \$ pour des travaux de voirie sur le chemin des Bouleaux ;

CONSIDÉRANT que le coût total desdits travaux s'élève à 715 091 \$;

CONSIDÉRANT qu'une subvention de 517 647 \$ a été approuvée par le gouvernement du Québec et sera appliquée sur ces travaux ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un prêt temporaire afin de financer la part de la Municipalité en attendant l'émission de l'emprunt à long terme et le versement de la subvention promise de 517 647 \$;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 7929-10-25, adoptée antérieurement, autorisait un prêt temporaire au montant de 197 444 \$ et doit être annulée pour corriger le montant à 715 091 \$;

EN CONSÉQUENCE :

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR Yvesw Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

D'ANNULER la résolution numéro 7929-10-25 ;

D'AUTORISER la Municipalité à contracter un prêt temporaire au montant de 715 091 \$ auprès d'une institution financière reconnue, conformément au règlement d'emprunt 2025-03, pour financer les travaux de voirie sur le chemin des Bouleaux, ce prêt étant contracté uniquement en attendant le versement de la subvention promise de 517 647 \$ par le gouvernement du Québec et l'émission de l'emprunt à long terme ;

DE désigner Lyne Ash, mairesse, et/ou Lise Dénommé, directrice générale, comme personnes autorisées à signer pour la Municipalité et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la conclusion de ce prêt temporaire ;

QUE ce prêt temporaire soit remboursé à même le produit de l'emprunt à long terme et/ou à même le versement de la subvention, conformément aux dispositions du règlement d'emprunt 2025-03 ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins du Témiscamingue pour fins de traitement du dossier.

7971-11-25

13.1 Demande d'utilisation du Centre communautaire et Terrasse Intergénérationnelle par la TCVCN - Fête de Noël

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Table de concertation de la vie communautaire de Nédélec (ci -après appelé TCVCN) pour l'utilisation du Centre communautaire, ainsi que la terrasse intergénérationnelle dans le cadre de la Fête de Noël ;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les initiatives communautaires et les activités rassembleuses pour la population ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Guylaine Racine, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents ;

QUE la municipalité autorise la TCVCN à utiliser gratuitement le Centre communautaire et la terrasse intergénérationnelle pour la tenue de la Fête de Noël ;

QUE cette autorisation soit accordée selon les modalités habituelles d'utilisation des installations municipales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7972-11-25

13.2 Campagne de financement pour la Fête de Noël - TCVCN

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec (ci-après appelé TCVCN) organise une campagne de financement dans le cadre de la Fête de Noël 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité inclut la présentation du conte de Noël "Scrooge", interprété par Mélanie Nadeau ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du spectacle s'élève 1 073,87 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents ;

D'AUTORISER la participation financière de la Municipalité à la campagne de financement de la Fête de Noël organisée par le TCVCN ;

D'APPROUVER le montant de 1 073,87 \$ taxes incluses pour la présentation du spectacle "Scrooge" par Mélanie Nadeau ;

QUE ce montant soit imputé au poste budgétaire prévu à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.3 Survie de l'organisme Skidélec

Le point 13.3 sera reporté à une prochaine séance, dû au manque d'informations pertinentes pour bien répondre à ce dossier.

7973-11-25

13.4 Autorisation de dépôt de projet « Le Château Darveau : Passé vivant, un avenir inspirant » par le Comité de valorisation et de développement de Nédélec dans le cadre du programme PEP, volet 4.1

CONSIDÉRANT QUE le Comité de valorisation et développement de Nédélec (ci-après appelé CVDN) souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la restauration du patrimoine (PEP), volet 4.1, pour la restauration du Château Darveau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Nédélec reconnaît l'importance de ce projet pour la mise en valeur du patrimoine local :

IL EST PROPOSÉ PAR Guylaine Racine, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

D'APPUYER officiellement le CVDN dans sa démarche auprès du ministère de la Culture et des Communications pour la restauration du Château Darveau.

D'APPUYER le CVDN à une contribution financière équivalente à 40 % des coûts des travaux de restauration envisagés, répartie sur trois ans (2026-2028).

DE désigner le CVDN à titre de mandataire officiel du projet pour toutes les démarches administratives et de suivi auprès du ministère.

DE confirmer que la somme demandée au ministère dans le cadre du programme PEP (volet 4.1) est de 108 700 \$

DE confirmer que la contribution du CVDN s'élève à 43 480 \$ à 40 % des coûts.

DE s'engager à adopter, dans les meilleurs délais, un règlement municipal visant la mise en œuvre d'un programme de suivi de l'exécution des travaux, conformément aux exigences du sous-volet 4.1 du PEP.

7974-11-25

14.1 Campagne de financement Besoin d'aide 24/7

CONSIDÉRANT la demande de participation à la campagne de financement de l'organisme « Besoin d'aide 24/7 »;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de prioriser le soutien aux organismes locaux œuvrant directement auprès de la communauté de Nédélec;

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, appuyé et résolu à l'unanimité que :

LE conseil municipal de Nédélec refuse de participer à la campagne de financement de l'organisme « Besoin d'aide 24/7 ».

LES membres du conseil préfèrent concentrer les ressources et le soutien financier aux organismes locaux qui desservent directement la population de Nédélec.

LA présente décision sera communiquée à l'organisme « Besoin d'aide 24/7 » ainsi qu'aux parties prenantes concernées, au besoin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7975-11-25

14.2 Demande e subvention - Emploi Été Canada - Été 2026

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de faire demande d'une subvention auprès d'Emploi été Canada pour l'été 2026. La municipalité fera demande pour 3 postes cet été, un employé pour "Proposé à l'entretien des espaces verts", un employé "Animateur communautaire", ainsi qu'un employé pour la supervision du mini-golf. Le poste est pour une durée de 8 semaines à 32-35/heures semaines à un taux horaire de 16,75\$/h pour chaque poste. À suivre.

7976-11-25

14.3 Semaine des tout-petits 10e Édition

CONSIDÉRANT que la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d’ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d’atteindre son sommet. »

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

Informar sur l’état de bien-être des tout-petits;

Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d’actions collectives en petite enfance et en périnatalité;

Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l’importance d’agir tôt;

Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu’à l’âge de 5 ans;

Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d’agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Dianne Renaud, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que ce conseil mandate Lyne Ash, mairesse pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!

Que ce conseil autorise les employés municipaux à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

PROCLAMATION :

Madame la mairesse, Lyne Ash proclame la semaine du 17 au 23 novembre 2025 la 10e édition de la Grande semaine des tout-petits, qui se déroule cette année sous le thème : « 10 ans d’ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d’atteindre son sommet. »

7977-11-25

14.4 Soumissions pour changement des panneaux électriques au garage et au bureau municipale - Demande du Fonds des assurances des municipalités du Québec. (ajouté)

CONSIDÉRANT que deux offres de services professionnels ont été sollicitées pour le remplacement de deux panneaux électriques dans les installations

municipales ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été reçues et analysées conformément aux exigences établies ;

CONSIDÉRANT que la soumission conforme la plus basse a été déposée par Les installations Électriques Gadi Inc, pour un montant de 3 440,63 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire, et résolu à l’unanimité par les conseillers présents :

D’ADJUGER le contrat pour le remplacement de deux panneaux électriques aux Installations Électriques Gadi Inc, au montant total de 3 440,63 \$ taxes incluses ;

D’AUTORISER Lise Dénommé, directrice générale à signer tout document requis pour la mise en œuvre de ce mandat.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

7978-11-25

15.1 Suivi des déficiences au centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE plusieurs déficiences ont été identifiées au centre communautaire depuis juillet 2025;

CONSIDÉRANT l’insatisfaction des membres du conseil municipal quant au suivi et à l’avancement de ces déficiences;

CONSIDÉRANT QU’une réunion Teams est prévue le mercredi 12 novembre 2025 avec Lise Dénommé, directrice générale, afin de discuter de la situation avec l’entrepreneur général Construction KG2, la firme d’architectes ARTCAD, et la firme d’ingénieurs EXP au dossier depuis le commencement des travaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l’unanimité par les conseillers présents :

QUE :

Le conseil municipal exprime son insatisfaction face au suivi des déficiences identifiées au centre communautaire depuis juillet 2025, plusieurs d’entre elles demeurant non complétées ou non résolues à ce jour.

Le conseil exige que toutes les déficiences en suspens soient corrigées dans les plus brefs délais.

Une réunion Teams est prévue le mercredi 12 novembre 2025 avec Lise Dénommé, directrice générale, pour faire le point avec toutes les parties au dossier, dont KG2, ARTCAD, et EXP sur l’état d’avancement des correctifs.

Advenant que la réunion du 12 novembre 2025 ne permette pas d’obtenir des engagements clairs et des délais précis pour la résolution complète de toutes les déficiences, le conseil mandate la direction générale pour préparer et transmettre, sans délai, une lettre officielle ou une mise en demeure à l’entrepreneur général Construction KG2, exigeant la correction immédiate des déficiences restantes.

La direction générale devra faire rapport au conseil municipal de la suite donnée à la démarche, incluant la réponse de Construction KG2 et l’état d’avancement des travaux correctifs.

16.1 Rapport d'activité du service incendie septembre 2025 - RISIT

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport d’activité du service incendie présenté par la RISIT (Régie intermunicipale de sécurité incendie du Témiscamingue). Le document fait état des interventions réalisées au cours de la

dernière période.

Prochaine séance ordinaire le 8 décembre 2025

18.1 Période de questions

Distribution de l'eau potable – Suivi de l'avis d'ébullition préventif

Des questions ont été soulevées concernant la situation actuelle de l'eau potable, notamment à savoir si l'avis d'ébullition préventif est toujours en vigueur ou s'il a été levé.

Le conseil municipal confirme qu'une vérification est en cours auprès des autorités compétentes afin d'obtenir une confirmation officielle. Une communication sera transmise aux citoyens dès que l'information sera disponible.

7979-11-25

Levée de la séance

La levée de la séance est proposée par Yves Bourassa à 21h03. .

Lyne Ash, mairesse

Lise Dénomé, directrice générale et greffière-trésorière

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.